



Circulaire du directeur des contributions  
L.I.R. n° 11/2 du 12 juillet 2022

L.I.R. n° 11/2

**Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions**

La circulaire L.I.R. n° 11/2 du 6 octobre 1994, classée sous la référence 95a/1, est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2022

Le directeur des contributions,